Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200289-20150112-D2015-01-3-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/01/2015
Publication : 14/01/2015

MAIRIE
De
BURDIGNES
42220

Tél. 09 63 68 64 41
Fax 04 77 39 60 54
ma-burdi@wanadoo.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

Motion TAFTA

Le 14 juin 2013, les 27 gouvernements de l'Union européenne, dont la France, ont approuvé le mandat donné à la Commission européenne pour négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis.
Cet accord négocié dans le plus grand secret prévoit que les législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique soient « harmonisées » en libéralisant au maximum les échanges, la circulation des capitaux et en protégeant les investisseurs. Les multinationales auront la possibilité d'attaquer les États si elles considèrent que leurs profits sont menacés ou simplement revus à la baisse. Cela se traduira par des sanctions commerciales pour le pays contrevenant, ou par une réparation pouvant être de plusieurs millions d'euros au bénéfice des plaignants.
Si les gains attendus de ces échanges sont flous, les risques sont bien réels.
Avec cet accord, l'agrobusiness américain pourra plus facilement écouler ses produits sur le marché européen. Mais c'est surtout au niveau des mesures non tarifaires que l'accord va être impactant. En effet les normes sociales, sanitaires et environnementales seront interdites si jugées « déraisonnables, 14 arbitraires ou discriminatoires ». Cette libéralisation réglementaire ferait voler en éclat les normes sociales et environnementales appliquées en Europe et dans notre pays. Le libre accès aux matières premières y est explicite, fini donc l'interdiction d'exploiter les gaz de schistes. L'interdiction des OGM ne sera plus possible...
La Commune de BURDIGNES comme toutes les communes serait impactée directement si ce traité était signé ; il sera alors en effet très compliqué d'imposer du 100% de nourriture biologique et locale dans les restaurants scolaires, de défendre une politique de régie pour la distribution d'eau, et la production d'énergie, car ces biens seraient privatisables et toute municipalité s'y opposant pourrait être accusée d'entrave à la liberté de commerce.

Les élus de la Commune de BURDIGNES réunis en conseil municipal le 12 janvier 2015 demandent au Président de la République et au Président de la Commission Européenne :

- La diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du TTIP qui représentent une attaque sans précédent contre la démocratie.
- L'ouverture d'un débat national sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations.

- L'arrêt des négociations sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) dit Grand Marché Transatlantique tant que la représentation nationale n'aura pas approuvé ces négociations.

A Burdignes le 12 Janvier 2015
Pour le Conseil Municipal
Le Maire
Vincent THOMAS